

Pour toutes demandes
ou informations :

Une permanence téléphonique
est assurée :
du lundi au vendredi de 8 h à 17 h

En cas d'absence :
un répondeur est à votre disposition
04 77 49 39 50



Nos financeurs

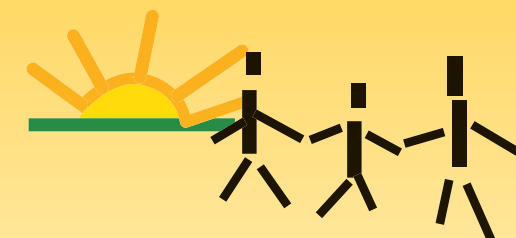
L'Union Régionale des Caisses
d'Assurance Maladie Rhône-Alpes
L'Agence Régionale de l'Hospitalisation
Rhône-Alpes
Le Conseil général de la Loire
La Municipalité de Saint-Étienne
La Fondation de France



NAÎTRE ET BIEN-ÊTRE

Association Réseau Ville-Hôpital
Association loi 1901 reconnue d'utilité publique

Création et impression : COMPIRAM - SIMMATIS - 04 77 32 36 78



NAÎTRE ET BIEN-ÊTRE

Association Réseau Ville-Hôpital
Association loi 1901 reconnue d'utilité publique

POUR NOUS CONTACTER

19, rue Gambetta - 42000 SAINT-ÉTIENNE
Tél. : 04 77 49 39 50 - Fax : 04 77 49 39 55

19, rue Gambetta - 42000 SAINT-ÉTIENNE
Tél. : 04 77 49 39 50 - Fax : 04 77 49 39 55

L'Équipe Naître et Bien-Être :

- Un **Médecin psychothérapeute familial**, Promoteur et directeur du réseau.
- Une **Psychologue clinicienne**, Docteur en psychologie, Directrice adjointe du réseau.
- Une **Assistante de direction** et de coordination.
- Une **Secrétaire d'accueil** et administrative.

Le Réseau s'adresse :

- aux **futurs parents** et aux **parents**,
- aux **enfants** de la naissance à l'âge de 30 mois,
- mais aussi à la **famille** dans sa globalité.

Grâce à un travail en partenariat avec de nombreux professionnels spécialisés dans l'accompagnement et le suivi des familles,

NAÎTRE ET BIEN-ÊTRE propose :

- Une aide **psychique** à la parentalité autour de la grossesse et du jeune enfant.
- Une prise en charge **psychothérapeutique** des difficultés de l'enfant.
- Des actions de **formation** aux professionnels.

Le règlement des soins est assuré par nos partenaires financeurs.

Vous êtes adressé par un professionnel :

La démarche :

Contactez l'association au **04 77 49 39 50**

- 1 • Votre demande sera prise en compte et transmise en réunion d'équipe le vendredi matin.
- 2 • Naître et Bien-Être prendra ensuite contact avec vous afin de vous proposer un rendez-vous.
- 3 • Si votre demande correspond aux critères de prise en charge de l'association, vous serez :
 - Soit orienté auprès d'un psychologue et/ou d'un psychomotricien de ville, partenaire du réseau.
 - Soit reçu par un psychothérapeute de l'association.